



Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez

101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0
Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833
Courrier électronique : info@munsar.ca Site web : www.munsar.ca

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 926-2022

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT AU CODE MUNICIPAL, QUE :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 MARS 2022, LE CONSEIL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 926-2022 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 869-2016-2 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ AVEC MODIFICATIONS.

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 926-2022 ENTRE EN VIGUEUR LE 14 MARS 2022.

CE RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ AU BUREAU MUNICIPAL AUX HEURES NORMALES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-DEUX.

ÉLYSE BELLEROSE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE